

Pétition cantonale à l'attention du Conseil d'Etat pour la conservation de la forêt de protection du Längholz (Bienne)

La pratique régulière de coupes de bois grossières (sur de grandes surfaces, avec de lourds engins forestiers complets) dans le Längholz (ainsi que dans diverses forêts du canton de Berne) a suscité beaucoup de mécontentement dans la population et aussi d'incompréhension parmi de nombreux spécialistes. En réaction, le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de dialogue, qui se réunira la dernière fois à la fin octobre 2024. Comme le résultat du dialogue ne sera pas rendu public avant la décision du conseil d'Etat, et que l'issue reste totalement incertaine, nous soulignons ici, encore une fois, les propositions de la population et son inquiétude pour la forêt de protection de proximité du Längholz. La *forêt de protection* proche de la ville doit être sauvegardée en tant que telle. Les forêts ont un *effet bénéfique sur la santé* et une fonction essentielle de *régulation climatique* sur les sites urbains, dans le cadre du réchauffement climatique. Elle offre une protection lors d'événements météorologiques extrêmes, devient un filtre à poussière fine, un puits de CO₂, un producteur d'oxygène, un habitat pour d'innombrables espèces animales et permet un stockage d'eau. Pourtant ces fonctions assumées par la forêt sont vouées à disparaître si la nature n'est pas respectée. Cette réalité implique une réduction drastique de la production de bois et une gestion durable de la forêt. Il faut mettre un terme aux coupes sur de larges surfaces au profit de coupes pied par pied en faveur d'une forêt pérenne (<https://www.prosilva.ch/fr/definition/>).

Les personnes mentionnées ci-dessous et signataires à titre personnel font part des **revendications suivantes au Conseil d'Etat du canton de Berne** :

Nous demandons au Conseil d'Etat du canton de Berne de :

- 1. Gérer le Längholz, enclavé entre diverses communes autour de Bienne, en priorité comme lieu de détente et de loisirs, conformément à la stratégie cantonale.**
- 2. Reconnaître le Längholz comme une forêt protectrice à vocation « climatique ».**
- 3. Réduire massivement l'extraction des arbres.**
- 4. Renoncer aux coupes sur de grandes surfaces et de passer à une gestion forestière pérenne en appliquant une exploitation pied par pied.**
- 5. Renoncer à un réseau dense de pistes de débardage ; d'abandonner l'utilisation des engins forestiers trop lourds (abatage, débardage), d'étudier des alternatives à l'enlèvement du bois via des pistes de débardage.**

Nom / Prénom (à remplir à la main)	Adresse / Adresse courriel	Signature

Formulaire à renvoyer totalement ou partiellement rempli, au plus tard le 30 octobre 2024 à : CI Forêt bernoise Groupe régional Biel / Bienne, rue Karl-Neuhaus 20, 2502 Bienne.

Avec tous nos remerciements !

Pour le comité d'organisation :

Muriel Beck Kadima
www.ig-berner-wald.ch/regionalgruppe-biel-bienne

Bienne, le 10 octobre 2024